

CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLENIERE
Procès-verbal de la séance plénière du Mercredi 26 Octobre 2022

| | |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Présents</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège A : Professeurs et Personnels assimilés ROY-DORAY Bérénice VACHER-COPONAT Henri MAVINGUI Patrick (visioconférence) MARIMOUTOU Catherine (visioconférence) NOBECOURT Estelle ➤ Collège B : Maîtres de Conférences et Personnels assimilés DIOTEL Nicolas ROUSSELET Manon LERUSTE Sébastien (procuration Bérénice DORAY) KREJBICH Pascale (procuration Nicolas DIOTEL) ➤ Collège des praticiens hospitaliers ➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis (visioconférence) PATCHE Jessica (visioconférence) ➤ Collège des Usagers |
| <p><i>Assistant à titre consultatif</i></p> | <p>BITSINDOU (LUCAS) Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé WINER Arnaud, Vice-doyen en charge de la formation MEILHAC Olivier, Vice-doyen en charge de la recherche STOJCIC Irène, Représentante du Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins NUMA-PARIS Océane, Etudiante en DFGSM</p> |
| <p><i>Secrétaire de séance</i></p> | <p>TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé</p> |
| <p><i>Ordre du jour</i></p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux des séances du 26 août 2022 et du 21 septembre 2022 2. Présentation des nouveaux membres du conseil 3. Avis sur la campagne-emploi 2023 4. Avis sur le budget prévisionnel 2023 5. Avis sur les documents pédagogiques 6. Avis sur le remboursement des frais de mission 7. Avis sur le prix des thèses hors médecine générale 8. Avis sur le référentiel équivalence horaire 9. Points d'information 10. Questions diverses |

Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à 10h22 en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice ROY-DORAY, Doyenne de l'UFR Santé

| Ordre du jour | Échanges et délibérations |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Approbation des procès-verbaux des séances du 26 août 2022 et du 21 septembre 2022</p> | <p>Madame Bérénice ROY-DORAY rappelle que les procès-verbaux des conseils d'UFR sont accessibles sur le Moodle aux membres du conseil une fois rédigés et corrigés.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote l'approbation des procès-verbaux des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 26 Août 2022 : approuvé à l'unanimité - Du 21 Septembre 2022 : approuvé à l'unanimité |
| <p>2. Présentation des nouveaux membres du conseil</p> | <p>Madame Bérénice ROY-DORAY reprend le contexte des élections des usagers qui ont eu lieu à la fin du mois de septembre. Elle rappelle que le conseil n'a pas eu de représentant étudiant depuis plusieurs mois.</p> <p>Lors des dernières élections des représentants des personnels PH, 2 candidats ont déposé leurs dossiers. Cependant, pour des raisons administratives (réception des dossiers hors délai réglementaire), aucun candidat n'a été déclaré éligible. Madame Bérénice ROY-DORAY regrette cette situation puisqu'il n'y a pas de représentant pour le collège P à nos conseils de faculté. Madame Bérénice ROY-DORAY souligne la difficulté de construire des liens entre le CHU et l'UFR Santé et insiste sur le fort intérêt des 2 praticiens-hospitaliers à participer à la vie de l'UFR Santé.</p> <p>Toutefois, d'autres élections partielles devraient avoir lieu au cours du deuxième semestre de cette année universitaire.</p> <p>Monsieur Arnaud WINER s'interroge s'il est possible d'inviter officiellement à nos conseils de faculté, les 2 praticiens hospitaliers ayant déposé leur dossier jusqu'aux prochaines élections.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY indique qu'elle souhaiterait les inviter à titre personnel mais propose de le soumettre au vote.</p> <p>Elle présente aux membres du conseil les 2 candidatures : Monsieur Fabien VANIET et Madame Catherine MOHR.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY propose donc de soumettre au vote l'invitation, à titre consultatif, des 2 praticiens-hospitaliers aux conseils de faculté en formation plénière jusqu'aux prochaines élections partielles : approuvé à l'unanimité.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY présente les nouveaux représentants étudiants au conseil de faculté.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Madame Océane NUMA-PARIS qui représente son collègue élu au conseil.</p> <p>Madame Océane NUMA-PARIS exprime l'importance d'être présent aux conseils de faculté afin de représenter la promotion ainsi que l'ensemble des étudiants et de pouvoir écouter les préoccupations de chacun. Elle poursuit en</p> |

| | |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>indiquant vouloir améliorer la communication entre l'Université et les étudiants et souhaiterait aborder quelques points en fin de conseil.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY indique que ces points pourront être abordés en « questions diverses ». Toutefois, elle rappelle l'objet des questions et points qui peuvent être abordés ou non en conseil.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU interpelle l'étudiante en indiquant sur l'arrêté de proclamation des résultats que son nom n'apparaît pas. Il s'ensuit des échanges concernant le procédé des élections ainsi que leurs résultats.</p> <p>Suite à cela, Madame Bérénice ROY-DORAY souhaiterait malgré tout que Madame Océane NUMA-PARIS reste et participe au conseil et demande l'avis également aux membres du conseil. Avec un avis favorable à l'unanimité, Madame Océane NUMA-PARIS assiste au conseil plénier d'aujourd'hui à titre consultatif.</p> |
| <p>3. Avis sur la campagne-emploi 2023</p> | <p>Madame Bérénice ROY-DORAY indique qu'une réunion de pré-campagne emploi s'est déroulée la semaine précédente (après le conseil d'UFR Santé – restreint). Elle précise que l'UFR Santé est affichée comme la composante ayant le ratio enseignants - enseignants-chercheurs/nombre d'étudiants le plus bas de l'Université de la Réunion mais également ayant le ratio BIATSS/nombre d'étudiants, le plus bas de l'établissement.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY ajoute que de surcroît l'UFR Santé accueillera un plus grand nombre d'étudiants à partir de septembre 2023 avec l'ouverture du 2nd cycle (40 à 50 étudiants).</p> <p>Elle précise qu'afin de faire remonter nos besoins, il faudra procéder à un classement des demandes. Madame Bérénice ROY-DORAY reprend l'historique de l'année précédente lors de la campagne-emploi où les besoins de l'UFR Santé semblent avoir été peu exprimés par rapport aux autres composantes.</p> <p>Avant de poursuivre, Madame Bérénice ROY-DORAY indique qu'il y aura un point d'interrogation à ce stade de la demande concernant la création de l'école d'orthophonie et laissera la parole à Monsieur Arnaud WINER ; il est indiqué que cette ouverture est conditionnée par la demande de 2 enseignants au sein de l'UFR Santé à partir du mois de Septembre 2023 s'il y a la garantie d'un financement.</p> <p>Les financeurs (la Région et potentiellement l'ARS) sont très favorables au projet et sont donc susceptibles de nous répondre favorablement.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY rassure les membres du conseil concernant les différentes demandes qui seront remontées : elle indique avoir des arguments solides pour les défendre (ouverture du 2nd cycle, nouvelle formation, augmentation des effectifs en santé, possible ouverture de l'école d'orthophonie).</p> |

Madame Bérénice ROY-DORAY aborde la solution de rééquilibrage des besoins dans les composantes en fonction du nombre d'étudiants et de l'évolution des formations proposées, ceci ayant été abordé en séminaire des moyens.

Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Madame Hélène BITSINDOU pour la première partie concernant **le personnel BIATSS**.

Madame Hélène BITSINDOU fait remonter les besoins exprimés lors de la réunion pré-campagne emploi à savoir la demande de poste pour :

- Responsable du pôle TICE (IGE) : ce poste est indispensable pour le 1er et le 3ème cycle et le sera davantage pour l'ouverture du 2nd cycle.
- Responsable de scolarité (ASI). Ce poste avait été présenté l'année dernière au concours et a été rendu infructueux.
- Assistant ingénieur en instrumentation scientifique (ASI). Le poste avait été demandé l'année dernière et reste en attente de repyramidage grâce à la loi LPR.
- Ingénieur d'étude (IGE) pour le laboratoire EPI qui n'a aucun ingénieur titulaire. La demande a été faite depuis 3 ans chaque année.
- Ingénieur d'étude (IGE) pour le laboratoire PIMIT. Ce dernier dispose d'un support vacant depuis la promotion de Monsieur VIRANAICKEN en tant que MCF. La demande concernant donc la remise au concours du support.
- Chef(fe) du bureau du 3ème cycle (TECH B). Le 3ème cycle, qui accueille plus de 550 internes, est une formation nécessitant de pérenniser les équipes.
- Gestionnaire de scolarité Licence SPS (TECH B). Ce poste est lié à la pérennisation de la scolarité de la licence SPS (licence qui n'a de cesse d'augmenter sa capacité d'accueil depuis son ouverture)
- Gestionnaire de scolarité 2nd cycle (TECH B). Dans le cadre de la création du 2nd cycle, la formation ne pourra pas s'ouvrir sans gestionnaire administratif. C'est donc un besoin essentiel au développement de la faculté.
- Gestionnaire de scolarité 1er cycle (TECH B). Ce poste rentre dans le cadre de la refonte du 1er cycle des études médicales (refonte initiée en préparation du 2nd cycle).
- Gestionnaire administratif (TECH B) pour les équipes de recherche rattaché à la faculté de santé afin de les accompagner dans la gestion administrative de leurs unités.
- 2 postes vacants titulaires : Gestionnaire de scolarité (ADJENES C) et Chef(fe) de bureau Licence-Master (SAENES B).

Madame Hélène BITSINDOU précise que tous les besoins cités précédemment sont des créations de postes exceptés les 2 derniers postes vacants titulaires qui ne seront pas présentés lors de la campagne-emploi. (Ce ne sont pas des demandes).

Madame Bérénice ROY-DORAY indique, de façon objective, que l'urgence pour cette année est la demande de poste pour le responsable du pôle TICE suite à la création du 2nd cycle.

Elle précise qu'il a été affirmé, lors de la réunion préparatoire avec le Central que si la demande de poste du responsable du pôle TICE venait à ne pas être

acceptée pas acceptée, il n'y aurait pas d'ouverture du 2nd cycle. Toutefois, elle précise que la demande de poste du responsable de scolarité fera l'objet d'une demande récurrente.

Madame Bérénice ROY-DORAY indique que sur l'ensemble de l'Université de la Réunion, seuls 5 postes titulaire BIATSS sont à pourvoir.

Madame Hélène BITSINDOU indique que le central de l'Université peut proposer les postes de titulaires demandés en postes de contractuels (cela ne se fait pas automatiquement).

Monsieur Patrick MAVINGUI s'interroge sur le classement des demandes de postes. En effet, faut-il intégrer dans le classement les supports vacants.

Madame Bérénice ROY-DORAY indique que les supports vacants doivent être affichés séparément. De plus, chaque année, Madame Bérénice ROY-DORAY présente séparément les demandes de poste pour la recherche et pour la formation.

Toutefois, le central de l'Université insiste pour obtenir un classement final regroupant le tout et risque de signaler un besoin nécessaire en formation suite à l'ouverture de nouvelles filières.

Les membres du conseil échangent entre eux au sujet des postes demandés.

Madame Hélène BITSINDOU souligne le caractère urgent de renforcement des équipes administratives qui sont épuisées car la force de travail repose uniquement sur les bonnes volontés. Elle fait appel aux membres du conseil sur le fait de renforcer ces équipes car l'UFR risque de perdre de bons éléments.

Madame Hélène BITSINDOU remarque que le constat actuel, sur la situation de l'UFR Santé, avait déjà été notifié dès son arrivée à l'UFR Santé par l'ancienne responsable administrative. Elle indique que ce constat reste le même à l'heure actuelle.

Monsieur Patrick MAVINGUI informe que l'année dernière, les postes pourvus en campagne-emploi ont été dédiés uniquement aux administratifs BIATSS (aucun poste pour la recherche). Il poursuit en indiquant que cette année, il devrait y avoir une orientation recherche afin d'alterner les demandes. Il précise que c'est un point important à intégrer dans le classement.

Monsieur Patrick MAVINGUI indique que sans la titularisation du poste d'ingénieur d'étude pour le laboratoire PIMIT, celui-ci ne peut pas fonctionner et ne pourra pas accueillir les futurs étudiants.

Madame Bérénice ROY-DORAY insiste sur la priorisation de la titularisation du responsable pôle TICE (organisation du 2nd cycle, nouvelles réformes etc). Toutefois, Madame Bérénice ROY-DORAY s'engage auprès des membres du conseil à signaler en numéro 1, à la prochaine campagne-emploi, le poste d'ingénieur d'étude pour le laboratoire PIMIT.

Monsieur Patrick MAVINGUI indique la création de nouvelles unités de recherche dans les années à venir : des besoins en ingénieur vont être remontés. C'est pourquoi, il demande une programmation pluriannuelle.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges entre eux au sujet de la priorisation des postes en formation et en recherche.

Après plusieurs échanges, Madame DORAY propose aux membres du conseil le classement suivant pour les demandes de postes BIATSS titulaires :

- 1) Responsable pole TICE (IGE)
- 2) Ingénieur d'étude (IGE) Pimit
- 3) Gestionnaire administratif (TECH B) pour les équipes de recherche (qui est intermédiaire entre l'administratif et la recherche)
- 4) Responsable de scolarité (ASI)

Madame Bérénice ROY-DORAY indique qu'au niveau des postes BIATSS contractuels, **il sera demandé le renouvellement de la totalité des agents.**

Madame Hélène BITSINDOU indique qu'il faudra ajouter aux demandes les postes contractuels : gestionnaire du 2nd cycle (pris sur fond Région), l'ingénieur pédagogique (pris sur fond Région). Elle précise que même si ces 2 postes sont pris sur des fonds Région, ils doivent néanmoins apparaître dans la demande.

A cela, Madame Bérénice ROY-DORAY propose aux membres du conseil le classement suivant pour les demandes de postes BIATSS contractuels :

- 1) Ingénieur d'étude (IGE) EPI
- 2) Ingénieur pédagogique (pris sur fond Région)
- 3) Gestionnaire du 2nd cycle (pris sur fond Région)

Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement des demandes de postes BIATSS titulaires :

- **1 contre,**
- **2 abstentions**
- **8 pour**

Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement des demandes de postes BIATSS contractuels :

- **Avis favorable à l'unanimité.**

Madame Bérénice ROY-DORAY aborde la partie concernant les enseignants et enseignants-chercheurs. Suite à la réunion de pré-campagne emploi avec les responsables pédagogiques, il a été remonté un certain nombre de postes. Elle souhaite aborder le sujet de l'ouverture d'une école d'orthophonie et laisse la parole à Monsieur Arnaud WINER.

Monsieur Arnaud WINER reprend l'historique de la demande de création d'une école d'orthophonie qui avait été initiée il y a 4 ans de cela et renouvelée en fin 2021. Il indique également qu'il y a une sensibilité au niveau de la Région sur le financement de cette école. Actuellement il y a un comité de pilotage,

des orthophonistes qui seront, la majeure partie, des enseignants (déjà repérés), des charges d'organisation déjà distribuées, un planning de formation déjà constitué et un dossier ministériel prêt à être présenté en CFVU.

Toutefois, Monsieur Arnaud WINER précise que le recrutement des candidats se fait sur la plateforme Parcoursup et indique que le problème se pose au niveau du recrutement universitaire, notamment des agents administratifs, et sur le plan du financement pour la mise en place à la rentrée prochaine.

Madame Bérénice ROY-DORAY présente aux membres du conseil les demandes de postes pour les enseignants :

- MCF (section CNU 7) rattaché à l'Unité de recherche LECF (EA 7390). Ce poste est actuellement occupé par Madame Audrey NOEL, il y aurait une possibilité d'une mobilité ILET vers UFR Santé. Ce poste répond à un besoin pour la création de l'école d'orthophonie qui sera totalement intégrée à l'UFR Santé. Madame NOEL prendrait la responsabilité de cette école d'orthophonie.
- MCF (section CNU 16, 69, 91) qui répond à un besoin pour la création de l'école d'orthophonie qui sera totalement intégrée à l'UFR Santé.
- MCF (section CNU 19,70, 20) rattaché à l'UMR Espace Dév. Ce poste répond aux besoins en SHS dans l'ensemble des études de santé (L.PASS.L.AS 2nd cycle et licence SPS)
- PR (section 64-31) rattaché à PIMIT
- PRAG H1500 (Physique-chimie). La licence SPS présente un déficit en heures de 187HETD en chimie et 84 HETD en physique. Actuellement ces cours ne sont assurés par aucun intervenant.

Madame Bérénice ROY-DORAY souligne le caractère urgent sur la prise de décision d'intégrer ou non les demandes de postes d'enseignants pour l'école d'orthophonie au classement sans avoir de certitude quant à l'ouverture de cette école.

Monsieur Henri VACHER-COPONAT indique que si le dossier concernant la création de l'école orthophonie doit être validé au niveau du Ministère, il est « totalement illusoire » d'envisager une ouverture à la rentrée 2023 au vu des délais de réponse (faisant référence à la validation toujours en attente du Master IPA). Il se demande donc s'il est intéressant de recruter des enseignants sans avoir eu d'accréditation au préalable.

Madame Hélène BITSINDOU souhaite préciser que ce projet est porté également par la Fédération nationale des orthophonistes et par la Fédération nationale des étudiants en orthophonie et se demande donc si ces arguments peuvent accélérer le processus.

Monsieur Henri VACHER-COPONAT précise que le Master IPA était également porté par l'ARS et par le Ministère, mais cela n'a pas fait accélérer le projet.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges au sujet de l'intégration des demandes de postes à la campagne-emploi pour les enseignants de l'école d'orthophonie.

Concernant le poste de PR 64/31 rattaché à PIMIT, Madame Bérénice ROY-DORAY indique en toute transparence qu'un MCF déjà en poste actuellement

pourrait se « positionner » sur ce poste, même si toutefois, il s'agit d'un concours.

Madame Bérénice ROY-DORAY poursuit en justifiant la demande de poste par un très grand nombre d'heures complémentaires en Chimie.

Monsieur Patrick MAVINGUI ajoute que ce poste est orienté en termes de recherche pour réaliser et développer des approches pluridisciplinaires en lutte contre les maladies infectieuses, notamment virales qui sont émergentes. Il poursuit en justifiant sa demande de poste de professeur par un déficit en PU vs MCU (il y a 16% de PU sans compter les prochains départs à la retraite). Monsieur Patrick MAVINGUI poursuit en indiquant avoir eu une réunion avec son équipe de laboratoire PIMIT. Il en est sorti : des possibilités de repyramidage (afin d'augmenter le nombre de PU). Monsieur Patrick MAVINGUI indique que ce repyramidage concernera le poste de Madame Pascale KREJBICH qui s'est présentée et qui a le niveau pour ce poste de PU. Il conclut donc en indiquant que le laboratoire PIMIT émet 2 demandes de postes : 1 PR 64,31 et 1 repyramidage (MCF en PU).

Les membres du conseil échangent entre eux au sujet de la demande de poste MCF rattaché à l'UMR Espace Dev.

Madame Manon ROUSSELET intervient concernant la demande de poste PRAG H1500 (physique-chimie) et reprend l'historique. En effet ce poste était pourvu par un enseignant qui a changé de composante par la suite et aucun remplacement n'a été fait. Toutefois, l'enseignant cité précédemment avait proposé le maintien des cours le temps de trouver un remplaçant, cependant, n'ayant pas été rémunéré pour ses services antérieurs, ce dernier a renoncé. Madame Bérénice ROY-DORAY indique que ce poste doit être absolument positionné dans le classement.

Madame Bérénice ROY-DORAY, représentant le laboratoire EPI, fait remonter la demande de poste en PR 65 rattaché au laboratoire EPI. Elle poursuit en précisant que ce poste doit apparaître dans le classement pour pouvoir le justifier lors de la prochaine campagne-emploi. Monsieur Philippe GASQUE demande à classer ce poste en dernier au niveau du classement.

Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY propose aux membres du conseil le classement suivant pour les demandes de postes d'enseignant titulaire :

- Les postes concernant l'école d'orthophonie seront affichés à part (en 1er poste CNU7, 2ème poste 16-69-91).
- 1) PR 64,31 rattaché à PIMIT
- 2) PRAG H1500 physique chimie pour la licence SPS
- 3) Repyramidage du MCF en PR 65 rattaché à PIMIT

Les membres du conseil s'interrogent sur la nécessité d'afficher le repyramidage du MCF en PR 65 tout en sachant que nous n'avons pas intégré dans le classement le repyramidage du poste d'ASI ingénieur en instrumentation scientifique.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges concernant le classement du poste de PRAG H1500 (physique-chimie) et le poste de PR 64,31.

Madame Manon ROUSSELET intervient en indiquant que le poste de PRAG peut attendre, toutefois, il est impératif de contacter le rectorat afin de solliciter l'inspecteur de physique chimie pour diffuser un mail aux enseignants de l'île indiquant les besoins à l'Université.

Après discussion, Madame Bérénice ROY-DORAY propose aux membres du conseil le nouveau classement suivant pour les demandes de postes d'enseignant titulaire :

- 1) PR 64,31 rattaché à PIMIT
- 2) Repyramidage MCF en PR 65 rattaché à PIMIT
- 3) PRAG H1500 physique chimie pour la licence SPS
- 4) PR 65 rattaché à EPI

Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement des demandes de postes enseignant :

- **2 abstentions**
- **8 pour.**

Madame Bérénice ROY-DORAY indique que la décision pour la campagne-emploi se fera lors du prochain conseil d'administration du mois de Décembre.

Madame Bérénice ROY-DORAY propose aux membres du conseil de modifier, après discussion, le classement pour les postes de BIATSS titulaires en y intégrant le repyramidage du poste d'ASI en instrumentation scientifique.

Les membres du conseil échangent entre eux concernant la position dans le classement du repyramidage du poste d'ASI en instrumentation scientifique. Madame Bérénice ROY-DORAY propose de rester « en symétrie de forme » vis à vis du repyramidage MCF dans le classement des enseignants et de proposer ainsi que le poste d'ASI en instrumentation scientifique en 2ème position.

Les membres du conseil échangent à ce sujet.

Afin de suivre la « symétrie de forme », Monsieur Patrick MAVINGUI souhaite changer le classement des postes d'enseignants et mettre en 3ème position « le repyramidage du MCF en PR 65 rattaché à PIMIT » et donc de changer le classement des postes BIATSS titulaires en mettant en 3ème position également « le repyramidage ASI en instrumentation scientifique ».

Madame Bérénice ROY-DORAY indique que Madame Hélène BITSINDOU est en communication avec Monsieur le directeur des ressources humaines afin d'éclaircir le point sur l'affichage ou non des repyramidages.

Madame Hélène BITSINDOU fait le point et indique qu'il s'agit d'un classement pour toutes les demandes de postes d'enseignants dans la limite de 3 demandes.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges.

| | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>Après plusieurs échanges, Madame DORAY propose aux membres du conseil le classement suivant pour les demandes de postes BIATSS titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Responsable pôle TICE (IGE)2) Ingénieur d'étude (IGE) PIMIT3) Assistant Ingénieur en instrumentation scientifique (ASI)4) Gestionnaire administratif (TECH B) pour les équipes de recherche (qui est intermédiaire entre l'administratif et la recherche) <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement des demandes de postes BIATSS titulaires :</p><ul style="list-style-type: none">- 1 abstention- 5 pour</div> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY indique qu'au niveau des postes d'enseignant contractuel, il sera demandé le renouvellement de la totalité des agents (PRA, ATER, Enseignants contractuels).</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le renouvellement de tous les postes d'enseignant contractuel : Avis favorable à l'unanimité</p></div> |
| <p>4. Avis sur le budget prévisionnel 2023</p> | <p>Madame Hélène BITSINDOU présente les documents aux membres du conseil et commence par la présentation du bilan budgétaire 2022 avec un point de situation au 01/10/2022 et sur la problématique du fonctionnement. L'UFR Santé sera déficitaire avec la dépense de la NORDEV (examens L.PASS/LAS). Madame Hélène BITSINDOU indique que ce déficit sera compensé par le central. Le budget fonctionnement a donc été atteint. Elle poursuit sa présentation.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU indique une problématique au niveau de la formation continue, notamment au niveau des sommes récupérées. En effet, la formation continue centrale qui travaille en parallèle avec nous doit reverser à l'UFR Santé les sommes concernant les DU/DIU. Ces derniers ont fait une estimation trop haute de leurs recettes (1M d€ en trop). Le centrale a donc gardé toutes les recettes pour combler ce vide. Les sommes du DU/DIU ne seront pas reversées à l'UFR Santé.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU évoque donc le besoin d'autonomisation de ce service à partir de l'année 2023 afin de ne pas reproduire cet incident. Elle poursuit sa présentation.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU présente aux membres du conseil les différentes lignes du budget initial 2023 ainsi que les recettes et dépenses pour l'année 2023.</p> <p>L'UFR Santé demandera à l'Université en termes de fonctionnement, une dotation d'environ 1 161 000€ qui sera répartie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- 422 685€ pour le fonctionnement (augmentation de 25 000€ par rapport à l'année dernière). Cette augmentation a été demandée suite à l'augmentation du budget « mission » mais également pour les futurs projets dans le nouveau campus. |

- 738 689€ pour le personnel (augmentation d'environ 30 000€ par rapport à l'année dernière). Ceci se justifie par l'augmentation des heures complémentaires qui passe de 2000 à 2500 heures cette année mais également par rapport aux personnels BIATSS qui étaient rémunérés sous convention, il y a eu une « bascule » sur le budget « Etat » afin de conserver les agents au maximum et d'assurer une pérennisation.

Madame Hélène BITSINDOU indique qu'il n'y aura pas de budget « ORE » pour cette année comme pour l'année précédente. (pas de notification reçue)
Madame Hélène BITSINDOU poursuit sa présentation et indique que ce budget prévisionnel a été présenté au dialogue de gestion.

Madame Bérénice ROY-DORAY se renseignera au niveau du MESRI pour le financement de l'ouverture du 2nd cycle.

Elle poursuit en indiquant vouloir notifier un budget pour le tutorat, et précise que le Département peut nous aider dans le financement d'aide et réussite aux étudiants.

Madame Hélène BITSINDOU indique qu'il existe un budget pour le tutorat qui est de 30 000€.

Madame Bérénice ROY-DORAY souhaiterait notifier des budgets pour les déplacements des enseignants (pour les missions Outre-Mer) mais aussi des étudiants (internes qui doivent aller en formation en Métropole). Elle indique avoir sollicité le Ministère de l'Outre-Mer à ce sujet (augmentation du prix des billets d'avion entre La Réunion et Paris).

Monsieur Patrick MAVINGUI s'interroge au sujet des frais kilométriques, il demande si cela est prévu dans le budget ou reste-il au niveau du central.

Madame Bérénice ROY-DORAY précise que ce sujet sera abordé dans les points suivants. Toutefois, elle indique que les remboursements des frais kilométriques, par rapport aux enseignements, se font par le biais de conventions. (Convention Région L.PASS/L.AS : déplacement pour les cours sur le Tampon remboursés, convention CIVIS DFGSM). Elle poursuit et précise qu'en dehors des interventions L.PASS/L.AS, aucun remboursement des frais kilométriques n'est pris en charge pour les enseignants.

Il y a des composantes qui proposent le remboursement des frais kilométriques mais cela est inclus dans leur budget propre.

Monsieur Patrick MAVINGUI pense qu'il faudrait intégrer un budget pour le remboursement des frais kilométriques et demander des financements comme avec le Ministère des Outre-Mer ou le Département.

Madame Bérénice ROY-DORAY indique qu'au départ, la Région finançait les enseignements dédoublés Nord-Sud. Or la licence science pour la santé a toujours été localisée au Tampon. Il n'y a jamais eu de décision prise avec le central indiquant le remboursement des frais kilométriques pour les enseignants le temps du déménagement de l'UFR Santé dans le nouveau Campus de Terre Sainte.

Monsieur Nicolas DIOTEL informe avoir été remboursé une année pour des frais kilométriques de Licence quand il était au Nord, il poursuit en indiquant que cette décision avait été prise auparavant.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges à ce sujet et se demandent s'il n'y a pas eu de confusion entre les interventions en Licence et en L.PASS(PACES).

Monsieur Nicolas DIOTEL se demande à combien s'élève le remboursement de frais kilométriques pour 1 enseignant-chercheur pour 1 année.

Madame Hélène BITSINDOU répond en prenant l'exemple d'un collègue qui pour 1 semestre (février à juin de la même année) a un total de 1261€ (soit 2400€ pour 1 année).

De plus elle se demande si, compte tenu du fait que la nouvelle résidence administrative se situera à Terre Sainte, ce remboursement est-il rétroactif ?

Monsieur Patrick MAVINGUI indique que l'UFR Santé peut avoir d'autres stratégies comme font les autres composantes pour soulager les collègues concernés.

Madame Bérénice ROY-DORAY s'interroge sur les remboursements de ces déplacements qui correspondent à des enseignements ayant eu lieu sans qu'il n'y ait de décision votée au préalable. Elle ne voit pas comment répondre favorablement à une demande rétrospective 2020-2021 et 2021-2022.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges.

Madame Bérénice ROY-DORAY précise aux membres du conseil que ces discussions nous ont conduits au point 6 du conseil et indique ne pas pouvoir donner d'avis puisqu'il n'y a pas de solution proposée.

Monsieur Nicolas DIOTEL revient sur le souci de communication à l'UFR Santé et propose de faire une réunion explicative afin de résoudre les incompréhensions de chacun.

Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY rappelle que ce budget présenté en conseil a été discuté en réunion préparatoire avec la Direction des Finances et de la Comptabilité, la Direction des Ressources Humaines le 12 Octobre 2022.

Madame Hélène BITSINDOU rappelle également qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et qu'il s'agit d'une demande de budget à l'Université.

Monsieur Patrick MAVINGUI s'interroge sur les équipements alloués pour les nouveaux arrivants.

Madame Hélène BITSINDOU précise que cela fait partie des budgets mutualisés qui sont générés par le central.

Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le budget prévisionnel 2023 : avis favorable à l'unanimité.

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>5. Avis sur les documents pédagogiques 6.</p> | <p>Madame Hélène BITSINDOU demande l'intervention de Monsieur Yannis BOUGET à ce sujet suite à un changement de dernière minute pour les documents pédagogiques de DFGSMa.</p> <p>Monsieur Yannis BOUGET présente les documents.</p> <p>Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote les documents pédagogiques DFGSM et DFGSMa : avis favorable avec 1 abstention.</p> |
| <p>6. Avis sur le remboursement des frais de mission</p> | <p>Madame Bérénice ROY-DORAY précise que ce point a été évoqué dans le point 4 : avis sur le budget prévisionnel 2023. Elle indique ne pas avoir d'éléments à soumettre au vote.</p> <p>Toutefois, elle sollicite les membres à proposer une solution pour un remboursement rétroactif. Elle indique que c'est un point qu'il faudra anticiper pour les années à venir.</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI pense qu'il faudrait en discuter avec les personnels concernés par ces remboursements et voir s'ils ont des propositions/solutions.</p> <p>Monsieur Olivier MEILHAC propose d'évaluer le montant des remboursements afin d'y voir plus clair.</p> <p>Les membres du conseil poursuivent leurs échanges.</p> <p>N'ayant pas les éléments juridiques pour le moment, les membres du conseil réfléchissent à une éventuelle prise en charge des frais de mission pour les enseignements au sein de la Licence Sciences Pour la Santé pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Les enseignants devront indiquer le montant du remboursement s'ils sont concernés.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY propose de procéder à une enquête auprès des enseignants, d'établir un bilan, puis d'en rediscuter au prochain conseil.</p> |
| <p>7. Avis sur le prix des thèses hors médecine générale</p> | <p>Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Monsieur Arnaud WINER.</p> <p>Monsieur Arnaud WINER commence sa présentation.</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux à ce sujet.</p> <p>Madame Irène STOJCIC informe les membres du conseil que le conseil régional de l'ordre des médecins donne un avis favorable pour une participation au jury du prix de thèse.</p> <p><i>Avant de passer au vote, Madame Bérénice ROY-DORAY informe les membres du conseil de quitter la salle et reste connectée à distance pour la fin du conseil.</i></p> <p>Après plusieurs échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le prix de thèse hors médecine générale : approuvé à l'unanimité.</p> |

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>8. Avis sur le référentiel équivalence horaire</p> | <p>Madame Hélène BITSINDOU prend la parole et précise que le référentiel équivalence horaire a déjà été présenté lors d'un précédent conseil. Elle précise qu'aujourd'hui, les membres du conseil doivent voter pour ce référentiel afin de le faire remonter dans les instances de l'Université.</p> <p>Les membres du conseil échangent.</p> <p>Suite à la présentation du référentiel équivalence horaire lors d'un précédent conseil, Monsieur Arnaud WINER informe ne pas avoir eu de retour de la part des enseignants à ce sujet. Toutefois, la problématique du référentiel reste la comptabilisation des cours enregistrés et de son obsolescence.</p> <p>Monsieur Nicolas DIOTEL informe avoir eu des retours négatifs concernant le référentiel équivalence horaire. En effet, il fait remonter qu'aucune discussion ne s'est faite avec l'ensemble des enseignants-chercheurs, ce qui avait été demandé il y a plus d'1 an. Les enseignants-chercheurs auraient souhaité échanger avec le vice-doyen en charge de la formation de façon collégiale afin de répondre aux différentes interrogations.</p> <p>Monsieur Nicolas DIOTEL indique ne pas pouvoir prendre de décision individuelle en tant que représentant sans que cela ne soit discuté avec l'ensemble des enseignants-chercheurs.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU précise que l'idée de ce référentiel est de l'appliquer pour toutes les formations santé.</p> <p>Après quelques discussions, Monsieur Arnaud WINER propose d'organiser une réunion à ce sujet avec l'ensemble des enseignants-chercheurs afin de présenter le référentiel équivalence horaire et d'échanger à ce sujet.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY propose de reporter ce point à un prochain conseil afin de répondre aux interrogations des enseignants.</p> <p>Une réunion d'information sera organisée le 02 Novembre 2022 prochain avec les enseignants-chercheurs.</p> |
| <p>9. Points d'information</p> | <p>Monsieur Olivier MEILHAC souhaite savoir s'il y a des nouvelles au niveau de l'UFR Santé concernant la livraison du Campus Santé.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY informe ne pas avoir de nouvelles à ce sujet et précise que l'équipe présidentielle a communiqué comme information officielle une livraison du Campus Santé pour Janvier 2023.</p> <p>Monsieur Olivier MEILHAC indique que l'électricité et le compteur ont été installés par EDF vendredi dernier ce qui déclenchera la vérification des équipements mis en place. Le calendrier définitif sera donc proposé par l'architecte Jeudi matin. Il rajoute que le laboratoire DÉTROI est prêt à déménager avant la fermeture de Décembre 2022. (Uniquement pour le bâtiment recherche)</p> |
| <p>10. Questions diverses</p> | <p>Intervention de Monsieur Nicolas DIOTEL qui propose d'aborder à la fin du conseil ou en dehors du conseil le point suivant.</p> |

Il indique envoyer des mails et rester sans réponse concernant l'organisation du parcours recherche. Il souhaiterait que la communication s'améliore au niveau de l'UFR Santé afin que les informations puissent circuler entre tous. Monsieur Nicolas DIOTEL propose de reporter sa question à un autre conseil ou une autre réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h07

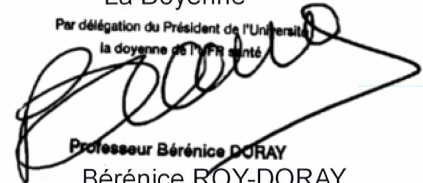
Secrétaire de séance



Maeva TECHER

La Doyenne

Par délégation du Président de l'Université
la doyenne de l'UFR santé



Professeur Bérénice DORAY

Bérénice ROY-DORAY